

**Appel à candidature pour un emploi d'assistant spécialisé en droit de la fonction publique  
au parquet national financier**

1. Informations générales

**Localisation** : Parquet national financier, Parvis du tribunal de Paris, 75859 Paris cedex 17

**Professions concernées** : Fonctionnaires de catégorie A ou personnes titulaires d'un diplôme national sanctionnant une formation d'au moins 4 ans d'études supérieures et justifiant d'une expérience professionnelle d'une durée minimum de 4 années, en matière de droit de la fonction publique ou assimilable

**Durée des fonctions** : contrat d'une durée de 3 ans renouvelable une fois

**Date limite de candidature** : 15 octobre 2022

**Date de prise de poste souhaitée** : 30 décembre 2022

2. Environnement du poste

Créé par la loi du 6 décembre 2013, le parquet national financier (PNF) est un parquet autonome, compétent sur l'ensemble du territoire national. Il a pour mission de lutter contre la grande délinquance économique et financière.

Saisi des affaires les plus complexes qui requièrent un haut niveau de technicité, il intervient pour 4 types d'infractions : les atteintes à la probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, favoritisme, détournement de fonds publics), les atteintes aux finances publiques (fraudes fiscales aggravées, escroqueries à la TVA en bande organisée), les atteintes au bon fonctionnement des marchés financiers (délits d'initié, manipulation de cours, etc), les atteintes à la concurrence (depuis la loi du 24 décembre 2020).

Composé de 18 magistrats, le PNF gère aujourd'hui plus de 600 affaires dont 40% porte sur des atteintes aux finances publiques.

### 3. Description du poste

Les assistants spécialisés, dont le statut est prévu à l'article 706 du code de procédure pénale, appuient les magistrats en leur apportant une expertise dans des domaines particuliers.

L'assistant spécialisé affecté au PNF aura pour mission d'apporter une expertise sur les procédures d'atteintes à la probité mettant en jeu le droit de la fonction publique.

Il mettra au profit des magistrats sa connaissance dans les domaines suivants :

- statut des fonctionnaires (recrutement, emplois contractuels, titularisation, détachements, mises à disposition...);
- déontologie de la fonction publique (prévention et gestion des conflits d'intérêts, cumul d'activités, cessation des fonctions, départ vers le secteur privé...);
- rémunération (calcul de rémunération, primes, pensions de retraite, grilles indiciaires...);
- obligations de transparence (déclarations HATVP, lobbying...)
- statuts spéciaux (régime des collaborateurs de cabinet, collaborateurs parlementaires, militaires, emploi par les établissements publics et autres opérateurs publics...).

Dans ce cadre, il sera amené à exercer les missions suivantes :

- L'examen et l'analyse des plaintes ainsi que la rédaction de notes de synthèses ;
- L'assistance des magistrats et officiers de police judiciaire (OPJ) agissant sur délégation ; il pourra ainsi assister aux interrogatoires, confrontations et auditions menés par les magistrats et les OPJ et, de la même manière, assister à des perquisitions afin de conseiller utilement le magistrat ou l'enquêteur sur la saisie des pièces utiles ;
- L'analyse des retours d'enquêtes confiées aux services d'enquête spécialisés, la rédaction des notes proposant des suites à donner aux dossiers et l'établissement de documents de synthèse pouvant contenir des propositions d'investigations complémentaires ; ces notes techniques pourront être versées au dossier ;
- L'élaboration de schémas et tableaux de synthèse ;
- La préparation de demandes d'entraide pénale internationales ;
- L'assistance des magistrats lors de la négociation et de la rédaction des conventions judiciaire d'intérêt public. ;
- L'assistance active à certaines audiences correctionnelles afin de permettre au parquet de mieux appréhender les arguments des parties et d'analyser toute pièce remise avant ou pendant l'audience ;
- L'interface entre certaines autorités ou administrations et le PNF ;

- La veille et l'information sur l'évolution de la réglementation et l'état de la jurisprudence tant sur le plan administratif que pénal.

#### 4. Compétences requises

Le poste d'assistant spécialisé requiert de solides connaissances en matière de droit de la fonction publique et de déontologie. Des connaissances en comptabilité publique seraient également appréciées.

Le poste exige d'excellentes qualités relationnelles, d'analyse et d'organisation ainsi que le sens du travail en équipe et l'esprit d'initiative. Une appétence pour la matière pénale (droit et procédure) est requise.

#### 5. Contact

Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir contacter :

M. Antoine Jocteur- Monrozier, vice-procureur financier.

Tél. : 01.44.32.98.90 ; mail : [antoine.jocteur-monrozier@justice.fr](mailto:antoine.jocteur-monrozier@justice.fr)

*Candidatures* : à adresser à M. Antoine Jocteur-Monrozier par courriel